

Scrutin n° 2 : enseignants des écoles d'arts plastiques

Bulletin de vote

LISTE COMMUNE DES ÉCOLES D'ART NATIONALES ET TERRITORIALES

Candidats titulaires	Candidats suppléants
<p>1. Kader MOKADDEM <i>Discipline enseignée : PEA théorie Art et design</i> École supérieure d'art et design de Saint-Étienne</p>	<p>1bis. Emmanuel MARTIN- BOURDANOVE <i>Discipline enseignée : professeur Volume</i> <i>Couleur</i> École nationale supérieure d'art de Limoges</p>
<p>2. Corinne MELIN <i>Discipline enseignée : PEA Histoire et théories des arts</i> École supérieure d'art des Pyrénées, site de Pau</p>	<p>2bis. Béatrice SELLERON <i>Discipline enseignée : professeur Scénographie</i> École nationale supérieure d'art et design de Nancy</p>
<p>3. Laurent PREXL <i>Discipline enseignée : professeur Peinture</i> <i>performance</i> Villa Arson</p>	<p>3bis. Daniel SCHLIER <i>Discipline enseignée : enseignant Dessin</i> École nationale supérieure des beaux-arts, Paris</p>
<p>4. Anne-Gaëlle ESCUDIÉ <i>Discipline enseignée : enseignante Reliure</i> École supérieure d'art et design Toulon Provence Méditerranée</p>	<p>4bis. Emmanuelle BECQUEMIN <i>Discipline enseignée : PEA Art et design d'espace</i> École supérieure d'art et design de Saint-Étienne</p>
<p>5. Vincent GÉRARD <i>Discipline enseignée : enseignant Cinéma</i> École nationale supérieure d'art de Cergy</p>	<p>5bis. Cyril CRIGNON <i>Discipline enseignée : enseignant Esthétique et</i> <i>philosophie</i> École supérieure d'art Nord - Pas de Calais Dunkerque - Tourcoing</p>



Élections 2018 des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac)

Scrutin n° 2 : enseignants des écoles d'arts plastiques

Profession de foi

Liste : LISTE COMMUNE DES ÉCOLES D'ART NATIONALES ET TERRITORIALES

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Kader Mokadem, ESAD Saint-Étienne	1bis. Emmanuel Martin Bourdanove, ENSA Limoges
2. Corinne Melin, École supérieure d'arts des Pyrénées site de Pau	2bis. Béatrice Selleron, ENSAD Nancy
3. Laurent Prexl, EPA Villa Arson	3bis. Daniel Schlier, ENSBA Paris
4. Anne-Gaëlle Escudié, ESAD Toulon Provence Méditerranée	4bis. Emmanuelle Becquemin, ESAD Saint Étienne
5. Vincent Gérard, ENSA Cergy	5bis. Cyril Crignon, École supérieure d'art Nord - Pas de Calais - Dunkerque-Tourcoing

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Artistiques et Culturels a été créé comme un parlement des activités de l'Enseignement supérieur et de la Recherche conduites dans l'ensemble des établissements relevant du ministère de la Culture. La Loi LCAP Liberté, Création, Architecture, Patrimoine, votée en 2016, fixe ainsi son périmètre d'action ; il « est consulté sur les questions relatives aux missions confiées aux établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la Culture et sur les questions relatives aux missions confiées aux structures de recherche relevant de ce ministère, notamment dans les domaines des arts plastiques (...) ou encore des recherches interdisciplinaires portant sur ces domaines ».

Ses missions concernent l'orientation générale de la politique de recherche et d'enseignement supérieur du ministère de la Culture, l'accréditation des établissements, la validation des projets de recherche portés par les établissements, le financement et la répartition des budgets.

Le CNESERAC sera adossé pour cinq ans au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et au MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation). Ses objectifs concernent bien les enjeux de l'enseignement supérieur, de la recherche dans les écoles et non la vie des écoles.

Les questions liées à la recherche et à l'enseignement sont à l'évidence communes aux écoles nationales et territoriales. Forte de sa composition équilibrée, notre liste souhaite porter, au sein de cette instance, une parole commune des enseignants de toutes les écoles : territoriales et nationales, petites et grandes. Leurs professeurs portent des cycles d'études similaires sous tutelle et contrôle du ministère de la Culture. La recherche suppose des stratégies, des concertations et des écosystèmes que la plupart des établissements, de par leur échelle, ne sont pas à même d'assurer seuls.

Vigilante sur les choix qui seront faits au sein de cette nouvelle instance, cette liste commune propose de faire circuler informations, attentes et revendications et de défendre analyses et propositions pour une organisation de la recherche cohérente et raisonnée à l'échelle du territoire.

Le CNESERAC se doit d'être une instance démocratique, un lieu pour une libre parole et une parole libre. La communauté pédagogique pourra, via ce conseil, exprimer ses points de vue et atteindre directement les instances politiques et administratives.

Vos représentants poseront concrètement la question de la politique de l'enseignement et de la recherche conduite dans les établissements, de manière à éviter que celle-ci ne devienne une activité réservée à quelques-uns. Ils veilleront à ce que les aides et financements n'échappent pas aux règles démocratiques.

Nos écoles dans leur organisation, leur finalité et leur structuration se distinguent de l'université et des autres écoles supérieures par leur pédagogie de projet, le lien étroit entre pédagogie et recherche et leurs pratiques d'atelier.

Au sein du CNESERAC, vos représentants agiront de manière à ce que cette singularité soit respectée. Ils défendront la diversité de nos pratiques et l'expression de leurs singularités et particularités face aux modèles académiques. L'enseignement artistique en France doit conserver cette identité qui le caractérise dans l'espace européen.

Les écoles supérieures de la création associent des parcours individuels entre formation universitaire pour les enseignements théoriques et activité artistique pour les enseignements pratiques. Cet aspect du statut des personnels enseignants doit être pérennisé.

Cette liste défendra cette spécificité et s'opposera à toute préconisation du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui imposerait la constitution d'un corps de professeurs échappant à nos critères de recrutement.

Un travail sur la reconnaissance statutaire de nos activités doit s'engager. Vos représentants seront attentifs à ce que les paroles portées dans cette instance concernent les options et orientations des acteurs et auteurs de la recherche, professeurs et enseignants. Vos représentants s'exprimeront au nom de toute la communauté des professeurs impliqués dans l'enseignement et la recherche et défendront toutes les initiatives contextualisées quelle qu'en soit l'échelle ou la source.

L'ouverture au monde est emblématique de nos enseignements et des politiques d'action de nos établissements. Loin de se limiter à n'être qu'un cadre administratif et institutionnel de plus, le CNESERAC apparaît comme le lieu où peut s'inventer ce champ commun d'une recherche transversale aux écoles supérieures de la création. Une autre science est possible dans le champ universitaire, gageons qu'une recherche différente puisse exister au sein de l'enseignement supérieur culture.

Les écoles d'art relèvent chacune d'une histoire particulière, locale, nationale, quelquefois européenne. Le CNESERAC doit permettre de mettre à profit les principes actuels d'eupéanisation et d'internationalisation des cursus pour prolonger et dynamiser cette histoire sans nous laisser enfermer dans des critères technocratiques ou financiers.

CETTE LISTE EST CONSTITUÉE DE CANDIDATS QUI SE VEULENT REPRÉSENTANT DE LA MÊME COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL, ELLE EST SOUTENUE PAR LA CNEEA, LE SYNDICAT LÉNA ET LA CGT-CULTURE.

